

Cote du document: EB 2019/LOT/P.3  
Date: 19 août 2019  
Distribution: Publique  
Original: Français

**F**



Investir dans les populations rurales

## **Rapport du Président**

### **Proposition de prêt et don**

#### **Royaume du Maroc**

### **Projet de développement rural intégré en zones de montagne du pré-Rif de Taza (PRODER-Taza)**

Numéro du projet: 2000002073

#### **Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration**

##### Responsables:

##### Questions techniques:

##### **Khalida Bouzar**

Directrice de la Division Proche-Orient,  
Afrique du Nord et Europe  
téléphone: +39 06 5459 2321  
courriel: k.bouzar@ifad.org

##### **Naoufel Telahigue**

Directeur de pays  
téléphone: +39 06 5459 2572  
courriel: n.telahigue@ifad.org

##### Transmission des documents:

##### **Deirdre McGrenra**

Cheffe  
Gouvernance institutionnelle  
et relations avec les  
États membres  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb@ifad.org

---

Pour: **Approbation**

## Table des matières

<b>Sigles et acronymes</b>	<b>ii</b>
<b>Carte de la zone du projet</b>	<b>iii</b>
<b>Résumé du financement</b>	<b>iv</b>
<b>I. Contexte</b>	<b>1</b>
A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA	1
B. Enseignements tirés de l'expérience	2
<b>II. Description du projet</b>	<b>3</b>
A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles du projet	3
B. Composantes/résultats et activités	3
C. Théorie du changement	5
D. Alignement, appropriation et partenariats	5
E. Coût, avantages et financement	6
<b>III. Risques</b>	<b>9</b>
A. Risques liés au projet et mesures d'atténuation	9
B. Catégorie environnementale et sociale	10
C. Classement au regard des risques climatiques	10
D. Soutenabilité de la dette	10
<b>IV. Mise en œuvre</b>	<b>11</b>
A. Cadre organisationnel	11
B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication	12
C. Plans de mise en œuvre	12
<b>V. Instruments et pouvoirs juridiques</b>	<b>12</b>
<b>VI. Recommandation</b>	<b>13</b>
<b>Appendices</b>	
I. Accord de financement négocié	
II. Cadre logique	

---

### Équipe d'exécution du projet

---

Directrice régionale:	Khalida Bouzar
Directeur de pays/chargé de programme de pays:	Naoufel Telahigue
Responsable technique du projet:	Audrey Nepveu de Villemarceau
Responsable de la gestion financière:	Malek Sahli
Spécialiste climat et environnement:	Nicolas Tremblay
Juriste:	Sylvie Arnoux

---

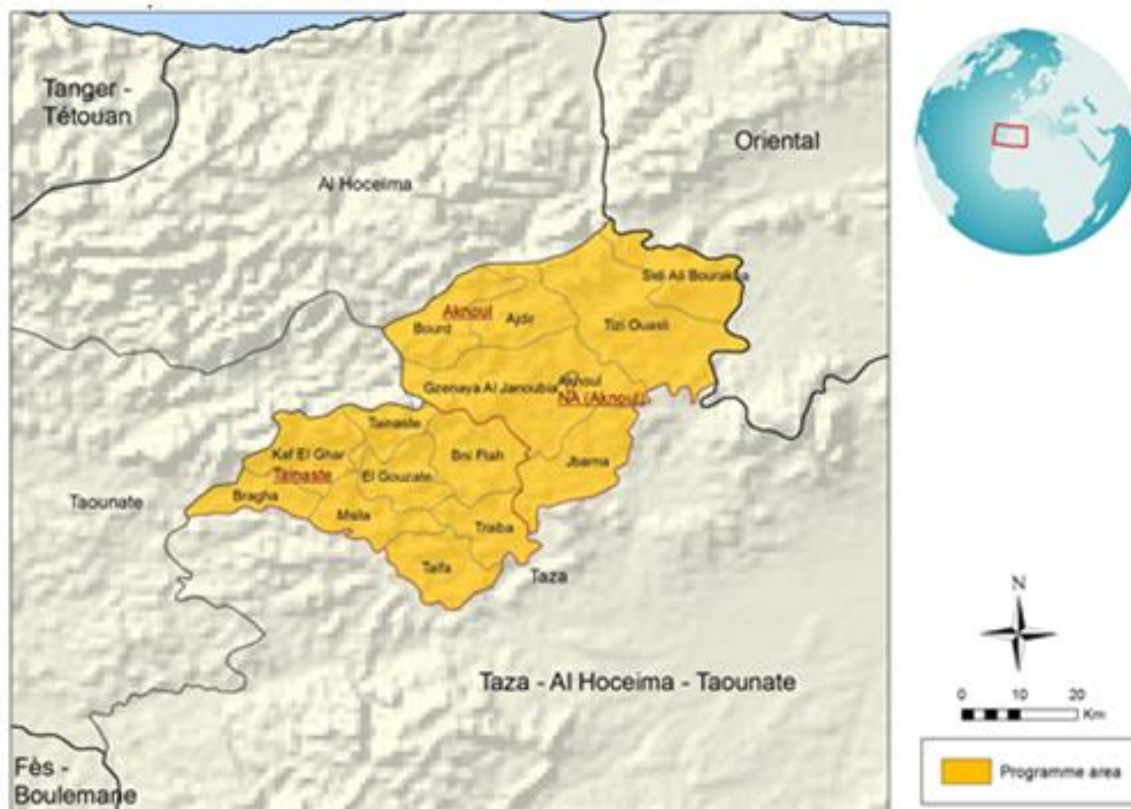
## **Sigles et acronymes**

CSST	Coopération Sud-Sud et triangulaire
DDERZM	Direction du développement de l'espace rural et des zones de montagne
HCP	Haut-Commissariat au plan
OPA	Organisation professionnelle agricole
PMV	Plan Maroc vert
UGP	Unité de gestion du projet
UV	Unité de valorisation

## Carte de la zone du projet

### Royaume du Maroc

Projet de développement rural intégré en zones de montagne du pré-Rif de Taza (PRODER-Taza)



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.  
Source: FIDA; 26/03/2019

## Résumé du financement

<b>Institution initiatrice:</b>	Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts
<b>Emprunteur:</b>	Royaume du Maroc, représenté par le Ministère de l'économie et des finances
<b>Organisme d'exécution:</b>	Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts
<b>Coût total du projet:</b>	82,6 millions d'EUR
<b>Montant du prêt du FIDA:</b>	31,9 millions d'EUR
<b>Montant du financement du FIDA (action climatique)*:</b>	22,1 millions d'EUR
<b>Montant du don du FIDA:</b>	0,6 million d'EUR
<b>Conditions du prêt du FIDA:</b>	Ordinaires: délai de remboursement de 25 ans, y compris un différé d'amortissement de 7 ans, à un taux d'intérêt variable composé d'une marge variable
<b>Cofinanceurs:</b>	Gouvernement marocain et bénéficiaires
<b>Montant du cofinancement:</b>	50,1 millions d'EUR
<b>Contribution de l'emprunteur:</b>	43,6 millions d'EUR
<b>Contribution des bénéficiaires:</b>	6,5 millions d'EUR
<b>Institution chargée de la préévaluation:</b>	FIDA
<b>Institution coopérante:</b>	Supervision directe par le FIDA

\* Selon les méthodes des banques multilatérales de développement relatives au financement de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets.

## Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 73.

### I. Contexte

#### A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

##### Contexte national

1. Le secteur agricole constitue un pilier central de l'économie marocaine par sa contribution au PIB et parce qu'il est une importante source d'emplois. Au cours de la période 2000-2015, l'agriculture est le secteur de l'économie qui a connu la croissance la plus rapide. Elle représente 15% du PIB total du Maroc, générant 37,5% des emplois dans le pays et 85% des emplois dans les zones rurales. En outre, 40% de la population vivent dans les 1 282 communes rurales.

##### Pauvreté

2. Malgré une baisse de 9,4% par an à l'échelle nationale, la pauvreté multidimensionnelle continue d'être un phénomène rural. En 2014, 85,4% des personnes pauvres vivaient en milieu rural, contre 80% en 2004 (HCP, 2014). L'État marocain a lancé plusieurs programmes sectoriels pour résorber les écarts dans le monde rural en matière d'infrastructures et d'accès aux services de base.

##### Sécurité alimentaire, agriculture paysanne et développement rural

3. En 2008, le Maroc a lancé le Plan Maroc vert (PMV), qui vise à moderniser le secteur agroalimentaire et à favoriser sa croissance. Le PMV vise à doubler la valeur ajoutée du secteur agricole et à créer 1,5 million d'emplois pour transformer le secteur en une source stable de croissance et de développement économique.
4. Le Gouvernement a réformé la planification stratégique dans la Stratégie de développement rural 2020, par la création du Conseil interministériel permanent de développement rural, et a mis en place les instruments de financement nécessaires en instituant le Fonds de développement rural. Il a lancé l'Initiative nationale de développement humain, en particulier son volet rural, le Programme de mise à niveau territoriale, la Stratégie de développement des zones de montagne et, récemment, le Programme phare de réduction des disparités sociales et territoriales en milieu rural (2017-2023).

##### Aspects particuliers relatifs aux questions que le FIDA doit transversaliser en priorité

5. **Environnement et changements climatiques.** Le secteur agricole de la province de Taza est principalement traditionnel et de subsistance, et repose dans une large mesure sur la céréaliculture pluviale. Les précipitations présentent une forte variabilité interannuelle. Dans la zone du projet, les scénarios climatiques prévoient une diminution des précipitations et une augmentation de la probabilité de sécheresses sévères à l'horizon 2050.
6. L'action prévue dans le cadre du projet consiste à introduire un modèle arboricole résilient, adapté à des périodes de sécheresse plus longues et plus fréquentes, et à des températures plus élevées. Les fonds octroyés correspondent largement aux enjeux climatiques (*climate-sensitive*) (au sens des engagements pris lors de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA).
7. **Genre.** Le Maroc occupe le 135<sup>e</sup> rang au niveau mondial pour ce qui est de la participation économique des femmes, et le 116<sup>e</sup> rang pour l'efficacité des politiques et mesures d'autonomisation économique des femmes.
8. Le projet permettra à 3 000 femmes et jeunes parmi les plus pauvres de renforcer leurs savoirs en entrepreneuriat, grâce à une alphabétisation fonctionnelle adaptée

aux activités du projet. Ils/elles seront appuyé(e)s et accompagné(e)s dans les démarches qu'ils/elles feront pour créer des groupements. Le projet appuiera une formation sur les techniques de production et de transformation des produits des filières retenues pour 400 filles et fils d'agriculteurs.

9. Le projet s'inscrit dans le droit fil de la politique du Maroc en matière d'intégration de la question de l'égalité femmes-hommes. La proportion de femmes directement ciblées par les activités du projet représente 40% des bénéficiaires, et leur participation aux différentes instances décisionnelles sera suivie. Le projet peut être considéré par le FIDA comme vecteur de transformation s'agissant de la question du genre.
10. Le projet ciblera 11 200 ménages, soit 56 000 bénéficiaires directs, qui représentent 50% de la population totale des deux cercles concernés, dont au moins 40% de femmes et au moins 40% de jeunes.
11. La vulnérabilité est plus grande chez les femmes rurales et se traduit par des inégalités dues aux contraintes suivantes: i) l'analphabétisme; ii) l'accès limité aux marchés; iii) l'accès limité aux moyens de production (foncier, eau d'irrigation); iv) l'accès limité aux ressources financières; v) l'accès difficile aux conseils et aux informations agricoles.
12. **Jeunes.** Les moins de 25 ans représentent 44,7% de la population marocaine (HCP, 2014). Leur taux d'activité est l'un des plus bas au monde, avec seulement un tiers des jeunes (de 15 à 24 ans) qui participent au marché du travail (44% en milieu rural et 24% en milieu urbain).
13. **Nutrition.** Le projet contribuera à consolider la sécurité nutritionnelle en générant des revenus additionnels permettant d'acheter des aliments de qualité, et en mettant en place des activités de sensibilisation et d'information en éducation nutritionnelle qui toucheront les hommes et les femmes.

## **B. Enseignements tirés de l'expérience**

14. **Complexité des projets et dispersion des actions.** L'expérience a montré qu'il est difficile de mener à bien des projets complexes, car leur cohérence interne est souvent limitée et leur impact dispersé. Le PRODER-Taza se concentrera donc sur les trois principales spéculations arboricoles de la zone du projet et les associera à l'apiculture dans deux cercles de la province de Taza.
15. Les filières locales (amandes, figes et olives) sont peu structurées, et les acteurs ne communiquent pas ou communiquent peu, les mécanismes de concertation permettant d'organiser un développement équitable de ces filières faisant défaut. Il s'avère impératif d'organiser localement les filières afin d'améliorer la fluidité de la communication, de réduire les coûts de transaction et de valoriser les productions sur le marché national.
16. **L'approche PMV.** La reconversion de la céréaliculture pluviale à très faible rendement en arboriculture a prouvé sa pertinence dans le contexte du PMV et dans les zones de montagne, et a permis de diversifier l'économie rurale et de lutter contre la pauvreté et le chômage. Des résultats encourageants ont été obtenus s'agissant de l'autonomisation des femmes.
17. **Emploi des jeunes.** L'expérience des "équipes-métiers" lancée par le FIDA et le Gouvernement marocain dans la province d'El-Haouz a permis d'obtenir des résultats innovants et très encourageants en termes de création d'emplois et de réengagement des jeunes dans le secteur agricole. Elle offre aussi des occasions de poursuivre la concertation sur les politiques entre le FIDA et le Gouvernement.
18. **Valorisation et commercialisation.** Les circuits actuels d'écoulement des productions agricoles de la zone sont largement informels, diffus et peu organisés. Le projet réhabilitera quatre marchés locaux (*rahba*) dans les deux cercles et

mettra en place un forum interprofessionnel local qui consiste en un dispositif d'animation et d'accompagnement de la commercialisation.

19. **Les unités de valorisation (UV).** Le projet ne financera pas de nouvelles UV hormis les trois UV de production apicole, et mettra plutôt l'accent sur le renforcement des capacités de gestion et d'aménagement. Les coopératives apicoles, davantage tournées vers les circuits courts et disposant d'une meilleure gouvernance, comprenant notamment des jeunes, doivent se mettre aux normes nationales pour conserver et développer leurs marchés.

## II. Description du projet

### A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles du projet

20. L'objectif global du projet est de réduire la pauvreté et la vulnérabilité dans les zones de montagne du pré-Rif de la province de Taza.
21. L'objectif de développement est d'accroître de manière durable les revenus des ménages ruraux engagés dans les filières amande, figue, olive et miel des cercles d'Aknoul et de Tainast.
22. La zone d'intervention comprend les cercles d'Aknoul et de Tainast, qui ne sont pas couverts par le projet du FIDA en cours d'exécution. Le choix de cette zone est justifié par: i) le niveau élevé des taux de pauvreté et de vulnérabilité des communes; ii) la forte motivation des populations et de leurs élus; iii) les problèmes de dégradation des ressources naturelles et d'impact des changements climatiques; iv) le développement des filières arboricoles qui peuvent réduire la pauvreté des ménages et créer de l'emploi.
23. La population totale de la zone du projet est de 114 059 habitants. Le taux de pauvreté du cercle de Tainast est de 11,4%, et celui du cercle d'Aknoul de 4,8%. La population cible comprend les producteurs/trices agricoles vulnérables. Les femmes et les jeunes constituent la majorité de cette population. Le nombre de ménages touchés par les activités du projet s'élève à 11 200, soit 50% de la population totale de la zone cible.

### B. Composantes/résultats et activités

24. Le projet sera mis en œuvre sur une période de six ans. Il s'articulera autour de deux composantes techniques et d'un dispositif de coordination et d'appui institutionnel contribuant à la concertation sur les politiques au niveau sectoriel et à la coopération Sud-Sud et triangulaire (CSST).
25. Les composantes techniques sont: i) le développement d'une arboriculture fruitière et d'une apiculture résilientes face aux changements climatiques<sup>1</sup>; ii) la valorisation et la commercialisation des productions.

#### **Composante 1: Développement d'une arboriculture fruitière et d'une apiculture résilientes face aux changements climatiques**

26. Les interventions de la composante visent: i) l'augmentation durable et résiliente de la production; ii) la conservation des eaux et des sols et la réhabilitation du couvert végétal productif face aux effets des changements climatiques; iii) la mise à niveau du personnel pour encadrer les investissements; iv) la formation d'agriculteurs chefs de file pour le transfert de paquets technologiques performants, peu coûteux et durables; v) l'intégration des femmes et des jeunes dans le cadre d'un développement durable du capital humain et de l'équité femmes-hommes.

---

<sup>1</sup> Par souci de simplification et de logique d'intervention, la première composante intègre désormais les interventions de protection des terres cultivées qui constituaient à l'origine une composante séparée.



27. *Sous-composante 1.1: Protection des terres cultivées.* Les activités du projet permettront de protéger 33 000 hectares (ha) de terres cultivées et de renforcer la capacité des agriculteurs/trices à protéger ces terres cultivées des aléas climatiques. Elles bénéficieront à environ 6 000 agriculteurs/trices.
28. *Sous-composante 1.2: Développement de l'arboriculture fruitière.* Le système de cultures actuel dominé par la céréaliculture sera reconverti en arboriculture fruitière sur 11 400 ha par des nouvelles plantations d'amandiers (9 800 ha), de figuiers (1 000 ha) et d'oliviers (600 ha), et la réhabilitation d'anciens vergers d'amandiers par le surgreffage. Le projet touchera 3 740 exploitations familiales, dont 500 dirigées par des femmes et 1 270 dirigées par des jeunes.
29. *Sous-composante 1.3: Développement de l'apiculture.* L'objectif est d'une part d'augmenter la production de miel dans les deux cercles par l'introduction de 6 000 ruches et d'autre part d'assurer le rôle pollinisateur des abeilles avec un effet direct sur l'amélioration de la production des amandes en quantité et qualité. Les 50 coopératives ciblées possèdent moins de 50 ruches et leurs adhérents sont composés à 40% de femmes et à 40% de jeunes.
30. *Sous-composante 1.4: Appui-conseil technique en protection des terres, arboriculture et apiculture.* Les producteurs/trices recevront un appui-conseil technique leur permettant d'obtenir de meilleurs rendements à la parcelle ou au rucher tout en veillant à la gestion durable de ces investissements.

### **Composante 2: Valorisation et commercialisation des productions**

31. La seconde composante concerne les activités visant à valoriser et à commercialiser les productions i) en désenclavant les zones de production arboricole et apicole, ii) en mettant à niveau les *rahba* (lieux de commercialisation) afin de développer leurs capacités de commercialisation, iii) en renforçant les capacités des UV des organisations professionnelles agricoles (OPA) et des microentreprises rurales.
32. *Sous-composante 2.1: Réhabilitation de pistes agricoles.* Par la réhabilitation de 180 kilomètres de pistes agricoles, le projet vise à: i) désenclaver les périmètres de production arboricole et apicole situés dans les zones de montagne; ii) faciliter l'acheminement des produits agricoles vers les *rahba* et les UV pour réduire les coûts et la durée du transport.
33. *Sous-composante 2.2: Mise à niveau des rahba et réhabilitation d'unités de valorisation.* L'objectif est d'appuyer les filières en aval en réalisant des investissements structurants par: i) la valorisation grâce à la réhabilitation de trois UV; ii) la commercialisation grâce au réaménagement de quatre *rahba*.
34. Les *rahba* réaménagés seront régulièrement utilisés par au moins 7 500 producteurs, et on estime que 450 apiculteurs bénéficieront des 3 UV apicoles.
35. *Sous-composante 2.3: Appui aux microentreprises rurales.* Le projet appuiera 100 microentreprises rurales concentrées dans les zones les plus pauvres, créant ainsi des possibilités d'emploi et de revenus pour les femmes et les jeunes. Les microentreprises rurales bénéficieront à environ 1 700 personnes. Trois mille femmes et jeunes suivront le cursus d'alphabétisation fonctionnelle. Quatre cent filles et fils d'agriculteurs participeront aux modules d'une formation certifiante.
36. *Sous-composante 2.4: Ingénierie sociale et appui-conseil technico-économique.* Le projet soutiendra les dispositifs d'organisation, de renforcement des capacités et d'appui-conseil aux opérateurs économiques par une ingénierie sociale. Les trois organisations paysannes gestionnaires des UV apicoles ainsi que les 100 coopératives (microentreprises rurales) bénéficieront d'activités de formation et de coaching de proximité. Plus largement, les OPA bénéficieront à leur demande du programme de renforcement des capacités.

37. **Activités transversales: concertation sur les politiques et coopération Sud-Sud et triangulaire (CSST).** Le projet vise à développer la concertation sur les politiques sur le thème de l'emploi des jeunes ruraux. Il portera sur un thème précis: la création d'un environnement porteur pour l'emploi des jeunes ruraux. Dans le cadre de cette démarche, le projet tirera aussi profit des acquis des projets du FIDA en cours d'exécution (par exemple, l'expérience des équipes-métiers) et des partenaires techniques et financiers. Cette concertation sur les politiques portera sur des actions concrètes (études thématiques, forum d'échange et de partage, plaidoyer, etc.). En matière de CSST, le projet viendra renforcer le travail effectué dans le cadre de la mise en œuvre du don CSST du Projet de développement rural des montagnes de l'Atlas (PDRMA) à travers le centre des ressources pilier II. La démarche appliquée dans le cadre du projet PDRMA sera adoptée pour les activités de CSST afin d'exporter l'expérience du Maroc en matière de développement rural intégré dans les zones montagneuses et d'emploi des jeunes ruraux.

### **C. Théorie du changement**

38. Les petites exploitations d'Aknoul et de Tainast subissent des contraintes économiques, organisationnelles et climatiques diverses. Les communes du cercle de Tainast ont des taux de pauvreté qui varient de 20% au niveau de Tainast, à 7,7% pour la commune d'El Gouzat. Les communes de Kaf El Ghar et de Traiba ont un taux de pauvreté de 11,5%. Les taux de pauvreté des communes du cercle d'Aknoul sont plus faibles et varient de 0,3% à la municipalité d'Ajdir à 8,6% à Gzenaya Al Janoubia. Le taux de chômage des jeunes est élevé et le flux migratoire vers les villes est en hausse. Toutefois, ces zones ont un potentiel important de production d'amandes, d'olives, de figues et de miel.
39. Le projet interviendra pour exploiter ce potentiel, s'attaquer aux problèmes de développement, réduire la pauvreté et le chômage grâce à une approche plus structurée des filières en amont et en aval. Il visera l'autonomisation des femmes et l'accompagnement des jeunes ainsi que leur participation à l'activité économique.
40. Grâce au désenclavement des zones de production arboricole et apicole, rendu possible par la réhabilitation de 180 km de pistes agricoles et des lieux de commercialisation, et à la mise à niveau des UV, les volumes commercialisés en augmentation seront mieux négociés que sur les marchés ruraux traditionnels par le biais de forums interprofessionnels locaux dans lesquels les femmes et les jeunes occuperont des rôles de décision. Le projet permettra de passer d'un système de production agricole dominé par la céréaliculture en pluvial, vulnérable aux changements climatiques, peu productive et sans débouchés commerciaux, à un système plus diversifié et mieux adapté à ces changements.

### **D. Alignement, appropriation et partenariats**

41. Le projet est en accord avec les priorités du Maroc en matière de lutte contre la pauvreté, de nutrition et de sécurité alimentaire et d'intégration du genre et des jeunes. Il contribuera à la réalisation de divers objectifs de développement durable (ODD), dont les ODD 1, 2, 3 et 13.
42. Le projet appuiera les efforts des Nations Unies dans le pays et renforcera l'avantage comparatif du FIDA et son rôle dans la mise en œuvre de l'effet 6 du (développement rural inclusif, intégré et durable) du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2017-2021 pour le Maroc. La mise en œuvre de ce projet permettra également d'éclairer la formulation de la nouvelle génération de structures de coopération s'inscrivant dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies.

43. Le Projet vise à développer des synergies avec les partenaires nationaux et internationaux afin d'assurer la pertinence et la cohérence du ciblage et des interventions vis-à-vis de ses bénéficiaires.
44. Le projet s'inscrit dans le cadre du programme d'options stratégiques pour le pays et interviendra en cohérence avec les approches initiées dans le cadre de la stratégie de développement des zones de montagne et du PMV.

## **E. Coût, avantages et financement**

45. Le coût total du projet, qui s'étend sur une période de six ans, est d'environ 82,6 millions d'EUR. Le FIDA apportera un financement de 31,9 millions d'EUR sous la forme d'un prêt à des conditions ordinaires, et d'un don de 0,6 million d'EUR. Le Gouvernement Marocain apportera un financement de 43,6 millions d'EUR, et les bénéficiaires un financement équivalant à 6,5 millions d'EUR, principalement sous forme de contributions en nature.
46. Les deux composantes techniques du projet, s'ajoutant à la composante d'appui, sont les suivantes:
- **Composante 1: Développement d'une arboriculture fruitière et d'une apiculture résilientes face aux changements climatiques** (35,1 millions d'EUR – 42%). Elle est subdivisée en quatre sous-composantes: 1.1) Protection des terres cultivées (7%); 1.2) Développement de l'arboriculture fruitière (21%); 1.3) Développement de l'apiculture (1%); 1.4) Appui-conseil technique en protection des terres, arboriculture et apiculture (13%). Les sous-composantes 1.1 et 1.2 sont considérées comme du financement FIDA contribuant à l'adaptation aux changements climatiques (estimé à 22,1 millions d'EUR).
  - **Composante 2: Valorisation et commercialisation des productions** (40,2 millions d'EUR – 49%). Elle est constituée de quatre sous-composantes: 2.1) Réhabilitation de pistes agricoles (40%); 2.2) Mise à niveau des rahba et la réhabilitation d'unités de valorisation (3%); 2.3) Appui aux microentreprises rurales (5%); 2.4) Ingénierie sociale et appui-conseil technico-économique (1%).
  - **Composante 3: unité de gestion du projet et suivi-évaluation** (7,3 millions d'EUR – 9%). Elle est répartie entre l'appui à l'unité de gestion du projet (UGP) (8%) et le suivi-évaluation (1%). Les activités de concertation sur les politiques et de CSST seront financées à hauteur de 0,6 million d'EUR (40% pour la concertation sur les politiques et 60% pour la CSST).

Tableau 1

**Coûts du projet par composante et sous-composante et par source de financement**

(en millions d'EUR)

Composantes et sous-composantes	Prêt du FIDA		Don du FIDA		Gouvernement		Bénéficiaires		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>1. Développement d'une arboriculture fruitière et d'une apiculture résilientes face aux changements climatiques</b>										
1. Protection des terres cultivées	5,073	80,0	-	-	1,268	20,0	-	-	6,342	7,7
2. Développement de l'arboriculture fruitière	13,932	80,0	-	-	3,483	20,0	-	-	17,415	21,1
3. Développement de l'apiculture	0,564	80,0	-	-	0,141	20,0	-	-	0,705	0,9
4. Appui-conseil technique en arboriculture et apiculture	2,003	18,9	-	-	2,123	20,0	6,489	61,1	10,615	12,9
<b>Sous-total Développement d'une arboriculture fruitière et d'une apiculture résilientes face aux changements climatiques</b>	<b>21,573</b>	<b>61,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7,015</b>	<b>20,0</b>	<b>6,489</b>	<b>18,5</b>	<b>35,077</b>	<b>42,5</b>
<b>2. Valorisation et commercialisation des productions</b>										
1. Réhabilitation de pistes agricoles	-	-	-	-	32,620	100,0	-	-	32,620	39,5
2. Mise à niveau des <i>rahba</i> et réhabilitation d'unités de valorisation	1,703	61,1	-	-	1,059	38,0	0,024	0,9	2,786	3,4
3. Appui aux micro entreprises rurales	3,585	80,0	-	-	0,896	20,0	0,000	-	4,482	5,4
4. Appui-conseil économique	0,252	80,0	-	-	0,063	20,0	-	-	0,315	0,4
<b>Sous-total Valorisation et commercialisation des productions</b>	<b>5,541</b>	<b>13,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>34,638</b>	<b>86,2</b>	<b>0,024</b>	<b>0,1</b>	<b>40,203</b>	<b>48,7</b>
<b>3. Unité de gestion du projet et suivi-évaluation</b>										
1. Suivi-évaluation	0,347	67,1	-	-	0,170	32,9	-	-	0,517	0,6
2. UGP	4,394	64,6	0,615	9,0	1,794	26,4	-	-	6,804	8,2
<b>Sous-total unité de gestion du projet et suivi-évaluation</b>	<b>4,741</b>	<b>64,8</b>	<b>0,615</b>	<b>8,4</b>	<b>1,964</b>	<b>26,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7,321</b>	<b>8,9</b>
<b>Total</b>	<b>31,854</b>	<b>38,6</b>	<b>0,615</b>	<b>0,7</b>	<b>43,617</b>	<b>52,8</b>	<b>6,513</b>	<b>7,9</b>	<b>82,600</b>	<b>100,0</b>

Tableau 2

**Coûts du projet par catégorie de dépenses et par source de financement**

(en millions d'EUR)

Catégorie de dépenses	Prêt du FIDA		Don du FIDA		Gouvernement		Bénéficiaires		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Génie civil	19,959	37,4	-	-	33,372	62,6	-	-	53,331	64,6
2. Équipement et matériel	3,182	78,9	0,054	1,3	0,796	19,7	-	-	4,032	4,9
3. Formation	3,545	72,3	0,118	2,4	1,243	25,3	-	-	4,907	5,9
4. Assistance technique	4,437	79,3	0,052	0,9	1,109	19,8	-	-	5,598	6,8
5. Études et conseils	0,731	17,9	0,391	9,6	2,971	72,6	-	-	4,093	5,0
6. Frais récurrents	-	-	-	-	4,127	38,8	6,513	61,2	10,640	12,9
<b>Total</b>	<b>31,854</b>	<b>38,6</b>	<b>0,615</b>	<b>0,7</b>	<b>43,617</b>	<b>52,8</b>	<b>6,513</b>	<b>7,9</b>	<b>82,600</b>	<b>100,0</b>

Tableau 3

**Coûts du projet par composante et sous-composante et par année**

(en millions d'EUR)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
<b>1. Développement d'une arboriculture fruitière et d'une apiculture résilientes face aux changements climatiques</b>							
1. Protection des terres cultivées	0,716	1,307	1,529	1,565	1,224	-	6,342
2. Développement de l'arboriculture fruitière	6,368	5,584	5,464	-	-	-	17,415
3. Développement de l'apiculture	0,135	0,138	0,141	0,144	0,147	-	0,705
4. Appui-conseil technique en arboriculture et apiculture	0,306	0,615	1,495	2,323	3,126	2,750	10,615
<b>Sous-total Développement d'une arboriculture fruitière et d'une apiculture résilientes face aux changements climatiques</b>	<b>7,525</b>	<b>7,645</b>	<b>8,629</b>	<b>4,032</b>	<b>4,497</b>	<b>2,750</b>	<b>35,077</b>
<b>2. Valorisation et commercialisation des productions</b>							
1. Réhabilitation de pistes agricoles	2,604	6,107	8,585	8,848	5,761	0,714	32,620
2. Mise à niveau des <i>rahba</i> et réhabilitation d'unités de valorisation	-	0,310	1,207	0,848	0,230	0,191	2,786
3. Appui aux microentreprises rurales	-	0,806	1,753	1,432	0,492	-	4,482
4. Appui-conseil économique	0,013	0,102	0,104	0,048	0,049	-	0,315
<b>Sous-total Valorisation et commercialisation des productions</b>	<b>2,617</b>	<b>7,324</b>	<b>11,650</b>	<b>11,175</b>	<b>6,532</b>	<b>0,906</b>	<b>40,203</b>
<b>3. Unité de gestion du projet et suivi-évaluation</b>							
1. Suivi-évaluation	0,155	0,065	0,090	0,049	0,085	0,073	0,517
2. UGP	1,432	1,146	1,135	1,158	1,128	0,805	6,804
<b>Sous-total unité de gestion du projet et suivi-évaluation</b>	<b>1,587</b>	<b>1,211</b>	<b>1,225</b>	<b>1,206</b>	<b>1,213</b>	<b>0,879</b>	<b>7,321</b>
<b>Total</b>	<b>11,729</b>	<b>16,179</b>	<b>21,504</b>	<b>16,414</b>	<b>12,241</b>	<b>4,534</b>	<b>82,600</b>

### **Stratégie et plan de financement/cofinancement du projet**

47. Le plan de financement du projet se présente comme suit: i) le FIDA financera le projet approximativement à hauteur de 31,9 millions d'EUR (prêt) et 0,6 million d'EUR (don), soit un total de 39,3% du coût du projet; ii) le Gouvernement marocain contribuera à hauteur d'environ 43,6 millions d'EUR (52,8%); iii) les bénéficiaires apporteront une contribution à hauteur de 6,5 millions d'EUR (7,9%).

### **Résumé des avantages et analyse économique**

48. Les bénéficiaires directs concernés par le projet sont principalement: i) 3 730 petits exploitants agricoles regroupés en 60 coopératives; ii) 100 microentreprises rurales intervenant en amont et en aval des filières amande, figue, olive et miel; iii) 7 850 ménages bénéficiaires des pistes; iv) 3 000 personnes bénéficiaires d'activités d'alphabétisation; v) 400 jeunes bénéficiaires de la formation certifiante. Les bénéficiaires indirects qui tireront profit de la réhabilitation de 180 kilomètres de pistes agricoles sont estimés à 3 570 ménages. En considérant la taille moyenne de cinq personnes par ménage, le projet bénéficiera au total à 11 200 ménages, soit 56 000 personnes, dont 40% de femmes et 40% de jeunes.
49. L'analyse économique et financière montre que le projet serait profitable avec un taux de rentabilité interne de 15,4%. La valeur actuelle nette est positive (238 millions d'USD) et le ratio bénéfices-coûts est satisfaisant (1,4). Le projet n'est sensible ni aux augmentations des coûts de 10 à 50%, ni aux diminutions des bénéfices de 5 à 40%. L'analyse du risque montre que la variabilité du marché et des rendements ne remet pas en cause la faisabilité et la viabilité du projet.

### **Stratégie de retrait et durabilité**

50. La durabilité des investissements a été prise en compte dès la conception du projet. Les OPA seront appuyées par l'élaboration de plans d'affaires bancables, et le tracé des pistes agricoles sera défini par les communes, qui assureront l'entretien de ces pistes. Les terres cultivées protégées par des aménagements antiérosifs seront sous la responsabilité des exploitants.

## **III. Risques**

### **A. Risques liés au projet et mesures d'atténuation**

51. Compte tenu des mesures d'atténuation, le niveau de risque global du projet est jugé faible. Les principaux risques liés au projet et les mesures d'atténuation sont présentés en détail ci-après.

Tableau 4  
Risques et mesures d'atténuation

<i>Principaux risques</i>	<i>Probabilité du risque</i>	<i>Impact du risque</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>
Aspects techniques du projet	Faible	Moyen	Le projet s'appuie sur l'analyse des enseignements tirés et sur un échange avec les bénéficiaires. La conservation des sols peut poser certaines difficultés, mais le projet favorisera des techniques douces maîtrisables au niveau de la parcelle et offrira un accompagnement technique.
Macroéconomique	Moyen	Faible	La politique macroéconomique favorise un environnement économique adéquat. Le Ministère de l'agriculture sera le maître d'ouvrage et la contribution des OPA sera clairement recentrée autour de leur mandat au cœur des activités. La réhabilitation des <i>rahba</i> va également permettre d'améliorer leur accès aux marchés et de faciliter l'écoulement de leurs produits à des prix compétitifs et équitables.
Gestion financière	Moyen	Faible	La mise en place attendue du Portail clients du FIDA en 2019, la justification des dépenses sur la base de rapports financiers fréquents et le fait de s'appuyer sur les contrôles compensatoires du système national de gestion publique ainsi que des contrôles renforcés a posteriori permettront d'améliorer la performance des décaissements et rendront la préparation et la soumission des demandes de retrait des fonds plus efficaces au niveau du pays.
Passation des marchés	Faible	Moyen	Le système national de passation des marchés sera appliqué. Il ne présente pas de risques majeurs. Toutefois, il y a des retards et des problèmes dans la gestion des contrats. Cela sera atténué par une meilleure préparation des plans de passation des marchés et une planification améliorée dès le démarrage du projet. Un expert en passation de marchés sera recruté. Le plan de passation des marchés des dix-huit premiers mois a été préparé par la mission de formulation.

## B. Catégorie environnementale et sociale

52. Le PRODER-Taza présente une approche intégrée engageant tous les acteurs des filières ciblées et renforçant les investissements dans les infrastructures rurales. Il prévoit une sous-composante environnementale et encouragera les pratiques résilientes et durables. Le projet travaillera dans des sites où le foncier ne pose pas de problème et adoptera une approche inclusive qui permettra de garantir un ciblage adéquat et de réduire les inégalités. S'agissant des infrastructures, le projet financera des investissements limités qui seront principalement liés à la réhabilitation des pistes intégrées au relief existant et n'entraîneront pas de défrichage des terres agricoles. Les tronçons à traiter ne dépasseront pas 10 kilomètres de long par piste. En conséquence, et d'un point de vue environnemental et social, le projet est classé dans la catégorie B.

## C. Classement au regard des risques climatiques

53. Le risque climatique est jugé élevé pour ce projet. Cela est dû à la localisation des interventions (zones montagneuses), à la variabilité de la pluviométrie et aux projections climatiques à l'horizon 2050 accentuant cette variabilité dans la zone du projet.

## D. Soutenabilité de la dette

54. Une mission récente, menée au mois de mars 2019 par le Fonds monétaire international (FMI), a constaté que, en dépit d'une forte hausse des prix mondiaux du pétrole, les autorités avaient réduit la vulnérabilité budgétaire et extérieure du pays et engagé des réformes importantes avec l'appui de trois accords de la ligne de précaution et de liquidité (LPL). Un nouvel accord de la LPL de deux ans a été approuvé par le FMI en décembre 2018, pour un montant de 2,15 milliards de DTS. Cet accord offrira une assurance contre les chocs extérieurs et appuiera les efforts

déployés par les autorités pour continuer de renforcer la résilience de l'économie et promouvoir une croissance plus élevée et plus inclusive<sup>2</sup>.

## IV. Mise en œuvre

### A. Cadre organisationnel

#### Gestion et coordination du projet

55. Le projet sera placé sous la tutelle administrative de la Direction du développement de l'espace rural et des zones de montagne (DDERZM), au Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts (ci-après le Ministère de l'agriculture). Un comité national de pilotage sera institué sous la présidence du Secrétaire général du Ministère de l'agriculture et la DDERZM en assurera le secrétariat. La coordination du projet sera assurée par une unité centrale de coordination du projet de la DDERZM, et relayée sur le terrain par une UGP au niveau de la province de Taza. La Direction régionale de l'agriculture assurera la coordination et le suivi au niveau régional. Le Directeur provincial de l'agriculture (province de Taza) assurera le rôle de directeur du projet.

#### Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

56. Considérant le risque inhérent moyen et la qualité de la gestion des finances publiques au niveau national ainsi que l'ensemble des contrôles compensatoires opérés à différents niveaux de supervision et par différentes autorités, le risque fiduciaire global a été jugé faible.
57. La gestion financière sera assurée par une assistance technique spécialisée et appuiera les structures de la DDERZM et de la direction financière du Ministère de l'agriculture.
58. **Flux de décaissement.** La méthode de remboursement sera adoptée pour les flux financiers du projet. Les activités autorisées et adoptées au niveau du plan de travail et budget annuel seront préfinancées sur les fonds du Gouvernement. Le remboursement sera effectué par le FIDA sur la base de demandes de remboursement. Le risque financier étant jugé faible, aucun seuil de justification ne sera établi et les contrôles se feront a posteriori et seront étayés par les rapports des auditeurs de l'Inspection générale des finances.
59. Les projets financés par le FIDA au Maroc utiliseront le Portail clients du FIDA avant la fin du premier trimestre 2019, et la soumission des demandes de remboursement dans le cadre de ce projet se fera à travers ce portail. Cela permettra un gain de temps et d'efficacité, accélérera les examens et réduira les délais de décaissement.
60. Les comptes désignés pour le remboursement des dépenses autorisées seront ouverts par le Ministère de l'économie et des finances.
61. Les travaux d'audit externe seront établis par l'Inspection générale des finances selon des termes de référence préparés par le projet et soumis au FIDA pour non-objection.
62. **Passation des marchés.** Les procédures suivront les directives du FIDA et la réglementation nationale. Un responsable des passations de marchés sera recruté au niveau de l'UGP et sera directement rattaché au coordonnateur.
63. **Gouvernance.** Le cadre légal et réglementaire du pays traite de façon satisfaisante les questions relatives à la lutte contre la corruption et aux conflits d'intérêts ainsi que les sanctions qui s'y rapportent. L'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption est dotée d'un important arsenal juridique de lutte contre les pratiques interdites.

<sup>2</sup> <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2018/12/17/pr18477-imf-executive-board-approves-morocco-precautionary-liquidity-line>.



64. Les structures en charge du projet (la DDERZM et la Direction provinciale de l'agriculture de Taza) sont bien outillées du point de vue de la transparence, de la responsabilité, et des qualifications de leurs ressources humaines. Sur le plan technique, les activités du projet s'inscrivent pour l'essentiel dans les programmes de performance sectorielle assujettis aux mécanismes de contrôle du Gouvernement. Sur le plan financier, la traçabilité des fonds du projet sera assurée au moyen du circuit des recettes budgétaires sur financement extérieur et selon la réglementation nationale portant sur la gestion des finances publiques.

## **B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication**

65. **Pilotage et planification.** Le projet utilisera comme instrument de pilotage et de suivi le cadre logique global, complété d'un cadre de mesure des résultats détaillés et d'un tableau de suivi du ciblage. Sur le plan opérationnel, le projet sera exécuté sur la base de plans de travail et budgets annuels.
66. **Suivi-évaluation.** L'UGP mettra en place un dispositif de suivi-évaluation axé sur les résultats dès le démarrage du projet. Une étude de référence (incluant une enquête initiale sur les ménages) sera réalisée.
67. **Communication et gestion des savoirs, innovation et mise à l'échelle.** Une stratégie de capitalisation et de communication simple sera élaborée par l'UGP avec l'appui de l'assistance technique et sur la base du suivi-évaluation.

## **C. Plans de mise en œuvre**

68. **Études préalables.** La liste des études préalables financées par l'État marocain comprend: i) la caractérisation et les études techniques préalables des pistes agricoles à réhabiliter; ii) une étude sur les besoins en travaux de protection des terres cultivées contre l'érosion.
69. **Supervision, examen à mi-parcours et plans d'achèvement.** Le projet sera évalué à mi-parcours (année 3) et à son achèvement. Au premier semestre de la sixième année, une évaluation finale interne des effets du projet ainsi qu'un second atelier d'autoévaluation participatif alimenteront l'examen d'achèvement qui sera réalisé par le Gouvernement à la fin de la sixième année. La supervision du projet sera réalisée directement par le FIDA, conjointement avec le Ministère de l'agriculture.

## **V. Instruments et pouvoirs juridiques**

70. Un accord de financement entre le Royaume du Maroc et le FIDA constituera l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur pour la mise en œuvre du projet. Une copie de l'accord de financement négocié figure à l'appendice I.
71. Le Royaume du Maroc est habilité, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
72. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

## **VI. Recommandation**

73. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera au Royaume du Maroc un prêt à des conditions ordinaires d'un montant équivalant à trente et un millions neuf cent mille euros (31 900 000 EUR). Le délai de remboursement sera de 25 ans, y compris un différé d'amortissement de 7 ans, qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport. Le prêt est accordé à un taux d'intérêt variable composé d'une marge variable

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera au Royaume du Maroc un don d'un montant équivalant à six cent quinze mille euros (615 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Gilbert F. Hougbo  
Président

# Accord de financement négocié

## ACCORD DE FINANCEMENT

Numéro du prêt: \_\_\_\_\_

Numéro du don: \_\_\_\_\_

Nom du Projet: Projet de développement rural intégré en zones de montagne du PreRif de Taza (PRODER-Taza), ("le Projet")

Le Royaume du Maroc ("l'Emprunteur")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

CONVIENNENT par les présentes de ce qui suit:

### Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet, les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les clauses particulières (annexe 3).
2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles qu'amendées en décembre 2018 et toutes éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un prêt et un don ("le financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

### Section B

1. Le montant du prêt est de trente et un millions huit cent cinquante-cinq mille Euros (31 855 000 Euros).
2. Le montant du don est six cent quinze mille Euros (615 000 Euros).

3. Le prêt est accordé à des conditions ordinaires, à un taux d'intérêt variable composé d'une marge variable, avec une maturité de vingt-cinq (25) années incluant une période de grâce de sept (7) années. Il ne sera pas prélevé de commission d'engagement.
4. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est l'Euro.
5. L'exercice financier débute le 1<sup>er</sup> janvier et clôture le 31 décembre.
6. Le remboursement du principal et le paiement des intérêts du prêt sont exigibles le 15 janvier et le 15 juillet.
7. Les fonds provenant du prêt seront versés sur le compte de la Trésorerie générale du Royaume du Maroc ouvert auprès de Banque Al Maghreb. En cas d'utilisation du mode de décaissement d'avance, l'Emprunteur pourra procéder à l'ouverture d'un compte désigné pour le Projet au niveau de la Trésorerie générale du Royaume du Maroc.
8. Un compte désigné, destiné à recevoir les fonds provenant du don, sera ouvert au nom du Projet auprès de la Trésorerie générale du Royaume du Maroc.
9. L'Emprunteur fournit des fonds de contrepartie aux fins du Projet pour un montant total d'environ 43 800 000 Euros, et les bénéficiaires pour un montant total d'environ 6 500 000 Euros.

### **Section C**

1. Le Ministère de l'Agriculture, des Pêches maritimes, du Développement rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF) est l'agent principal du Projet en tant que tutelle technique.
2. La date d'achèvement du Projet sera le sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord et la date de clôture du financement sera 6 mois plus tard, ou toute autre date fixée en concertation avec l'Emprunteur et notifiée par le Fonds à l'Emprunteur.
3. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions générales. Toutefois, les parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
4. Les passations de marchés seront conduites selon la réglementation marocaine, conformément au décret des marchés publics en vigueur qui fait prévaloir, en cas d'incompatibilités, les directives du FIDA en matière de passation de marchés. Un plan de passation de marchés basé sur le PTBA sera élaboré chaque année. Ce plan spécifiera, entre autres, les méthodes de passation, les coûts estimatifs et l'échéancier.

### **Section D**

1. Le Fonds assure l'administration du financement et la supervision du Projet.

## **Section E**

1. L'élément suivant constitue une condition préalable aux retraits, additionnelle aux conditions prévues dans les Conditions Générales:

le Comité National de Pilotage (CP) et l'unité centrale de coordination du Projet (UCP) sont créés par décision du MAPMDREF.

2. Le présent Accord entrera en vigueur à la date de réception par le Fonds du décret du Chef du Gouvernement portant approbation de l'Accord de financement.
3. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur:

Ministre de l'Economie et des Finances du Royaume du Maroc  
Ministère de l'Economie et des Finances  
Boulevard Mohammed V  
Quartier Administratif  
Rabat, Maroc

Pour le Fonds:

Président  
Fonds international de développement agricole  
Via Paolo di Dono 44  
00142 Rome, Italie

Le présent accord, en date du \_\_\_\_\_, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l’Emprunteur.

ROYAUME DU MAROC

\_\_\_\_\_  
(nom du Représentant autorisé)  
(titre)

FONDS INTERNATIONAL  
POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

\_\_\_\_\_  
Gilbert F. Houngbo  
Président

## Annexe 1

*Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution*

## I. Description du programme

1. Zone d'intervention. Le Projet sera mis en œuvre dans les cercles d'Aknoul et de Tainast qui ne sont pas couverts par le Projet du FIDA en cours dans la province de Taza. Ces deux cercles, localisés au nord-ouest de la Province de Taza, ont une population totale de 114 059 habitants. Le choix de cette zone d'intervention est justifié par: i) le niveau élevé des taux de pauvreté et de vulnérabilité des populations des communes de ces deux cercles; ii) les motivations des populations et de leurs élus, au regard des autres communes ayant bénéficiées des interventions du PDFAZMT; iii) les problèmes de dégradation des ressources naturelles et d'impact du changement climatique; et iv) le développement des filières arboricoles qui peuvent réduire la pauvreté des ménages et créer de l'emploi.
2. Population cible. La population cible du PROJET comprend les producteurs/trices agricoles vulnérables dont l'accès à la sécurité alimentaire et aux marchés reste très aléatoire. Les femmes et les jeunes constituent la majeure partie de cette population cible. Le nombre de ménages touchés par les activités du PROJET s'élève à 11 200, correspondant à 50% de la population totale de la zone cible.
3. Objectifs. L'objectif global du Projet est de réduire la pauvreté et vulnérabilité dans les zones de montagnes du Pré-Rif de la province de Taza. L'objectif de développement est d'accroître de manière durable les revenus des ménages ruraux engagés dans les filières amande, figue, olive et miel des cercles d'Aknoul et de Tainast.
4. Composantes. Le Projet sera mis en œuvre sur une période de six ans. Il s'articulera autour de deux composantes techniques et d'un dispositif de coordination et d'appui institutionnel contribuant au dialogue politique sectoriel. Les composantes techniques sont: i) Développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture résilientes au changement climatique; ii) Valorisation et commercialisation des produits agricoles.

Composante 1. Développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture résilientes au changement climatique

Les interventions de la composante visent: i) l'augmentation durable et résiliente de la production, ii) la conservation des eaux et des sols et la réhabilitation du couvert végétal productif face aux effets du changement climatique, iii) la mise à niveau du personnel pour encadrer les investissements, iv) la formation d'agriculteurs leaders pour le transfert de paquets technologiques performants, peu coûteux et durables, v) l'intégration des femmes et des jeunes dans le cadre d'un développement durable du capital humain et de l'équité hommes-femmes.

Sous-composante 1.1 Protection des terres cultivées

Les activités du Projet permettront de protéger 33 000 ha de terres cultivées et d'augmenter la capacité des agriculteurs/trices à protéger ces terres cultivées des aléas climatiques. Elles bénéficieront à environ 6 000 agriculteurs/trices.

Sous-composante 1.2. Développement de l'arboriculture fruitière

Le système de cultures actuel dominé par la céréaliculture sera reconverti en arboriculture fruitière sur 11 400 ha par la plantation d'amandiers (9 800 ha), de

figuiers (1 000 ha) et d'oliviers (600 ha) de nouvelles plantations et la réhabilitation d'anciens vergers d'amandier par le sur-greffage. Le Projet touchera 3 740 exploitations familiales, dont 500 avec des femmes cheffes d'exploitation et 1 270 jeunes chefs d'exploitation.

#### Sous-composante 1.3. Développement de l'apiculture

L'objectif est d'une part d'augmenter la production de miel dans les deux cercles par l'introduction de 6 000 ruches et d'autre part d'assurer le rôle pollinisateur des abeilles avec un effet direct sur l'amélioration de la production des amandes en quantité et qualité. Les 50 coopératives ciblées sont celles possédant moins de 50 ruches et ayant comme adhérents 40% de femmes et 40% de jeunes.

#### Sous-composante 1.4. Appui conseil technique en protection des terres, arboriculture et apiculture

Les producteurs/trices recevront un appui-conseil technique leur permettant d'obtenir de meilleurs rendements à la parcelle ou au rucher tout en assurant la gestion durable de ces investissements.

### Composante 2. Valorisation et commercialisation des productions

La seconde composante concerne les activités visant à valoriser et commercialiser les productions en (i) désenclavant les zones de productions arboricoles et apicoles, (ii) mettant à niveau les *rahba* (place de commercialisation locale des productions agricoles) afin de passer à l'échelle leurs capacités de commercialisation, (iii) renforçant les capacités des unités de valorisation (UV) des organisations professionnelles agricoles (OPA) et des microentreprises rurales (MER).

#### Sous-composante 2.1: Réhabilitation de pistes agricoles

Par la réhabilitation de 180 km de pistes agricoles, le Projet vise ici à: i) désenclaver les périmètres de production arboricole et apicole situés en zone de montagne; ii) faciliter l'acheminement des produits agricoles vers les *rahba* et les UV pour réduire les coûts et les durées de transport.

#### Sous-composante 2.2. Mise à niveau des rahba et réhabilitation d'Unités de Valorisation (UV)

L'objectif est d'appuyer l'aval des filières en réalisant les investissements structurants en termes: (i) de valorisation grâce à la réhabilitation de 3 UV; et (ii) de commercialisation grâce au réaménagement de 4 *rahba*.

Les *rahba* réaménagés seront régulièrement utilisés par au moins 7 500 producteurs alors que l'on estime que 450 apiculteurs bénéficieront des 3 UV apicoles (mielleries).

#### Sous-composante 2.3. Appui aux micro entreprises rurales

Des opportunités d'emploi et de revenus supplémentaires pour les femmes et les jeunes seront possibles par l'appui à 100 MER concentrées dans les zones les plus pauvres. Les MER bénéficieront à environ 1 700 personnes. 3 000 femmes et jeunes suivront le cursus d'alphabétisation fonctionnelle. 400 filles et fils d'agriculteurs participeront aux modules de formations certifiantes.

#### Sous composante 2.4. Ingénierie sociale et appui-conseil technico-économique

Le Projet soutiendra par une ingénierie sociale les dispositifs d'organisation, de renforcement des capacités et d'appui-conseil aux opérateurs économiques. Les 3 OPA gestionnaires des UV apicoles ainsi que les 100 coopératives (MER) bénéficieront des activités de formations et de coaching de proximité. Plus largement, les OPA, à leur demande, bénéficieront du programme de renforcement des capacités.



5. Activité transversales. Dialogue politique et coopération Sud-Sud triangulaire (CSST)

Le Projet vise à développer le dialogue politique sur le thème de l'emploi des jeunes ruraux. Il portera sur un thème spécifique: Création d'un environnement porteur pour l'emploi des jeunes ruraux. Dans cette démarche, le Projet tirera aussi profit des acquis des projets en cours du FIDA (exemple de l'expérience des Équipes métiers) et des autres partenaires techniques et financiers. Ce processus de dialogue politique portera sur des actions concrètes (études thématiques, forum d'échanges et de partage, plaidoyer, etc.). En matière de CSST, le Projet viendra renforcer le travail qui se fait dans le cadre de la mise en œuvre du don CSST du PDRMA à travers le centre des ressources pilier II (CRP-II). La démarche appliquée par le projet PDRMA sera adoptée pour les activités CSST afin d'exporter l'expérience du Maroc en matière de développement rural intégré dans les zones montagneuses et l'emploi des jeunes ruraux.

6. Résultats attendus. Les résultats attendus sont 33 000 ha de sous-bassins versants rendus plus résilients au changement climatique dont 11 400 hectares convertis en arboriculture fruitière (nouvelles plantations de 9 800 ha en amandier, 1 000 ha en figuier, 600 ha en olivier), 6 000 ruches établies. Les rendements en arboriculture fruitière sont améliorés. En terme d'amélioration des débouchés commerciaux, 180 km de pistes agricoles seront réhabilitées, 4 *rahba* et 3 UV apicoles seront mises à niveau pour permettre une augmentation des volumes commercialisés de 30% (amande, figue, olive, miel). Un total de 100 MER, principalement conduites par des coopératives de femmes et de jeunes seront appuyées dans les filières et leurs activités connexes pour améliorer les revenus et les capacités de résilience des femmes, des jeunes et des ruraux sans terre.

7. Gestion et coordination du Projet. Le Projet sera placé sous la tutelle administrative du Ministère de l'Agriculture, des Pêches maritimes, du Développement rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF) à travers la Direction de développement de l'espace rural et des zones de montagne (DDERZM). Un comité national de pilotage (CNP) sera institué sous la présidence du Secrétaire Général du MAPMDREF.

La coordination du Projet sera assurée par une UCP domiciliée au niveau de la DDERZM et relayée sur le terrain par une UGP au niveau de la province de Taza. Le Directeur régional de l'Agriculture assurera la coordination et le suivi au niveau régional. Le Directeur Provincial de l'Agriculture de Taza assurera le rôle de directeur provincial du Projet et de sous-ordonnateur pour la mise en œuvre des activités dans la province, à l'exception de celles qui seront confiées à l'ONCA sur la base d'une convention conclue avec la DDERZM.

**Annexe 2***Tableau d'affectation des fonds*1. *Affectation du produit du prêt et du don.*

a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt et du don ainsi que le montant du prêt et du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du Prêt (exprimé en EUR)	Montant alloué au titre du Don (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer*
I. Génie Civil	18 960 000	55 000	100%
	3 020 000	120 000	100%
II. Equipements et matériels			
III. Formation et Assistance technique	3 370 000	50 000	100%
IV. Assistance technique et Etudes	4 220 000	390 000	100%
V. Conventions	695 000		100%
VI. Non alloué	1 590 000		
<b>TOTAL</b>	<b>31 855 000</b>	<b>615 000</b>	

\* hors taxes et hors contribution de l'Emprunteur et des bénéficiaires.

## Annexe 3

### *Clauses particulières*

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte du prêt du Fonds si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

#### 1. *Suivi-évaluation (SE) et gestion des données.*

L'UGP mettra en place dès le démarrage du Projet, sous la responsabilité d'un responsable de suivi-évaluation désigné au sein de la DPA de Taza, un dispositif de SE axé sur les résultats. Une étude de référence sera réalisée avant le démarrage. Seront également mis en place: (i) les mécanismes de SE alignés sur ceux de la mise en œuvre des sous-composantes, (ii) une base de données Excel consolidée, (iii) les outils de collecte des données. Le manuel de SE détaillera l'identification des études/enquêtes d'effets à réaliser. Les acteurs concernés par le SE (responsables de l'UGP, assistance technique et partenaires de mise en œuvre) seront formés aux mécanismes et outils de SE lors d'un atelier de formation participatif. Des actions de renforcement ciblé des capacités seront également prévues à destination du personnel (UGP/DPA).

Le dispositif de gestion des données interviendra à deux niveaux: (i) suivi et contrôle des réalisations physiques, (ii) suivi des effets et performance des sous-composantes à travers des études spécifiques et enquêtes ménage. Une base de données Excel autonome compilera les données vérifiées, qui seront importées dans la base de données de la DDRZM. Un système d'information géographique renforcera le dispositif avec une cartographie des réalisations.

#### 2. *Gestion du personnel.*

La gestion du personnel sera soumise aux procédures en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur. Le personnel sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat ou à leur affectation en fonction des résultats de ces évaluations. L'Emprunteur notifiera au Fonds les décisions de nomination du personnel de l'UGP ainsi que toutes décisions de mettre fin à leur fonction ou à leur affectation. A compétences égales les candidatures des jeunes et des femmes seront privilégiées. Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors de la nomination du personnel du Projet. La nomination et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures décrites dans les Manuels du Projet.

# Cadre logique

Hiérarchie des résultats	Indicateurs				Moyens de verifications			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Objectif final	Source	Fréquence	Responsabilité	
Portée du projet (en termes de ménages et de bénéficiaires touchés)	<b>Nombre total estimé de membres de ménages (CI 1.b)</b>				SSE Projet, enquêtes ménage RMP et finale	Annuelle	RSE UGP/DPA	
	Membres du ménage - Nombre de personnes	0	25000	56000				
	<b>Nombre correspondant de ménages atteints (CI 1.a)</b>				SSE Projet, enquêtes ménage RMP et finale	Annuelle	RSE UGP/DPA	
	Ménages (Nombre)	0	5000	11200				
	<b>Personnes recevant des services promus ou soutenus par le projet (CI 1)</b>				SSE Projet, enquêtes ménage RMP et finale	Annuelle	RSE UGP/DPA	
	Nombre total de personnes recevant des services (Nombre de personnes)	0	5000	11200				
	Hommes		3000	6720				
	Femmes		2000	4480				
Jeunes		2000	4480					
Objectif du Projet Réduire la pauvreté et vulnérabilité dans les zones de montagnes du Rif de la province de Taza	<b>Incidence de la pauvreté et de la vulnérabilité (en pourcentage)</b>				Enquête ad hoc et statistiques nationales	Année 6	Gouvernement - FIDA	Cadre national, réglementaire, stratégique et institutionnel favorable
	Aknoul - pauvreté	4.8	3.8	3.3				
	Aknoul- vulnérabilité	15	13.5	12				
	Tainast - pauvreté	11.4	10	9.1				
	Tainast - vulnérabilité	23.4	20.9	18.4				
Objectif de développement Accroître de manière durable les revenus des	<b>Pourcentage de producteurs/rices déclarant avoir augmenté ou allant augmenter leurs revenus d'au moins 20% (de la marge nette de leurs activités agricoles)</b>				Etudes d'évaluation RMP et finale sur les résultats / Etude	Année 3 et Année 6 / Année 6	RSE UGP/DPA	Absence de manque à gagner sur la conversion des surfaces en céréales. Absence d'aléas climatiques ou phytosanitaires extrêmes

ménages ruraux engagés dans les filières amande, figue, olive et miel des cercles d'Aknoul et de Tainast	Producteurs/rices déclarant avoir augmenté ou allant augmenter leurs revenus d'au moins 20%	0	30	80	technico-économique finale des plantations			
<b>Résultat 1:</b> Les exploitants familiaux, femmes et jeunes inclus, augmentent de manière durable leurs capacités d'adaptation aux risques climatiques et leurs capacités de production en arboriculture fruitière et apiculture	<b>Ménages signalant une augmentation de la production (CI 1.2.4)</b>				Enquête ménage RMP	Année 3 et Année 6	RSE UGP/DPA	Absence de manque à gagner sur la conversion des surfaces en céréales
	Producteur/rices faisant état d'une augmentation de 20% de leur production – en pourcentage	0	40	80				
	<b>Ménages déclarant avoir adopté des technologies et des pratiques durables sur le plan environnemental et résilient au climat (CI 3.2.2)</b>				Enquête ménage RMP	Année 3 et Année 6	RSE UGP/DPA	
	Ménages - Pourcentage (%)	0	40	80				
Produit 1.1 : Les terres cultivées en arboriculture de montagne sont protégées de l'érosion	<b>Terres mises en production sous des pratiques résilientes au climat (CI 3.1.4)</b>				SSE du projet, rapports entrepreneurs et rapports et fiches suivi AT/CES	Annuelle	RSE UGP/DPA, avec AT SE et AT/CES	Disponibilité des entreprises qualifiées. Acceptation par les producteurs des aménagements CES
	Hectares de terre	0	16500	33000				
Produit 1.2 : La superficie plantée en amande, figuier et olivier a augmenté dans les deux cercles	<b>Hectares plantés/réhabilités (amandier, figuier, olivier)</b>				SSE, rapports entreprises et rapports et fiches suivi AT/plantation	Annuelle	RSE UGP/DPA, avec AT SE et AT/plantations	Disponibilité des entreprises qualifiées et disponibilité des plants certifiés
	Hectares	0	11400	11400				
	Amandier (Hectares)	0	9800	9800				
	Figuier (Hectares)	0	1000	1000				
	Oliviers (Hectares)	0	600	600				
Produit 1.3 : De nouvelles ruches équipées sont installées et productives	<b>Nombre de ruches équipées et productives installées</b>				SSE Projet, rapports et fiches suivi AT apiculture	annuelle	RSE UGP/DPA, avec AT SE et AT/apiculture	Débouchés commerciaux pour le miel suffisants
	Ruches (nombre)	0	3000	6000				
Produit 1.4: Des techniques de	<b>Nombre de personnes accédant à des technologies qui</b>				SSE Projet, rapports et	Annuelle	RSE UGP/DPA, avec AT SE et	Capacité technique suffisante de l'ONICA

production arboricole et apicole résilientes au Changements climatiques sont diffusées auprès des producteurs/rices	<b>séquestrent le carbone ou réduisent les émissions de gaz à effet de serre (C.I 3.1.3)</b>				fiches suivi ONCA		responsable ONCA	
	Personnes (Nombre)	0	4000	7000				
	Hommes	0	2400	2400				
	Femmes	0	1600	2800				
	Jeunes	0	1600	2800				
Résultat 2 : Les ménages ruraux améliorent la valorisation et commercialisation de leurs productions agricoles (amande, figue, miel)	Ménages déclarant un meilleur accès physique aux marchés, aux installations de transformation et de stockage <b>(CI 2.2.6)</b>				SSE du projet / Enquêtes ménage RMP et finale	Avant RMP et final	RSE UGP/DPA, avec AT SE	Prix rémunérateurs pour les produits vendus
	Ménages déclarant un meilleur accès physique aux marchés, aux installations de traitement et de stockage – (Nombre)	0	40	80				
	<b>Volumes commercialisés de figues dans les Rahbas</b>				Rapports de gestion des Rahbas	Annuelle à partir de année 3 (juste avant RMP)	RSE UGP/DPA, avec AT SE	
	Volumes (en T) -	2500	2500	3200				
	<b>Volumes commercialisés d'amandes dans les Rahbas</b>				Rapports de gestion des Rahbas	Annuelle à partir de année 3 (juste avant RMP)	RSE UGP/DPA, avec AT SE	
	Volumes (en T)	7500	7500	9700				
<b>Volumes commercialisés de miel dans les Rahbas</b>								
Volumes (en kg)	2000	13000	24500					
Produit 2.1 : Les pistes agricoles construites connectent des Rahbas aux zones de production	<b>Routes construites, réhabilitées ou améliorées (CI 2.1.5)</b>				SSE du projet, rapport entreprises, AT/pistes	Annuelle	RSE UGP/DPA, avec AT SE et AT/pistes	Disponibilité des entreprises qualifiées
	Longueur des routes en km	0	60	180				
Produit 2.2 : Des rahba sont renforcés pour améliorer la valorisation et commercialisation des produits	<b>Forums interprofessionnels locaux en place</b>				SSE projet, Etudes spécifiques	Annuelle	RSE UGP/DPA, avec AT SE, avec AT/développement affaires	Soutien des autorités locales à la démarche de création des forums. Absence de tensions sociales et ethniques
	Forums interprofessionnels locaux	0	4	4				
	<b>installations de marché, de transformation ou de stockage construites ou réhabilitées (CI 2.1.6)</b>				SSE du projet, rapport entreprises, AT/plateforme	Annuelle	RSE UGP/DPA, avec AT SE et AT/développement affaires	

agricoles	Installations de stockage construites / réhabilitées (nombre)	0	1	7				
Produit 2.3 : Des microentreprises rurales (MER), constituées de femme et de jeunes, développent des activités économiques rentables de valorisation des produits	<b>Entreprises rurales ayant accès à des services de développement des entreprises (CI 2.1.1)</b>				SSE projet, Etudes spécifiques	Annuelle	RSE UGP/DPA, avec AT SE, avec AT/développement affaires	Acceptation par le milieu social du nouveau rôle des femmes
	microentreprises rurales (MER) créées (nombre)	0	30	100				
	Nombre total de membres.	0	850	1700				
	Hommes	0	250	500				
	Femmes	0	600	1200				
	Jeunes	0	650	1379				
Produit 2.4 Dialogue politique (activité transversale d'engagement en dialogue politique)	Nombre de politiques – produits de gestion de savoir pertinents complétés (politique 1)	0	3	5				
	Produit 2.5 Femmes dans les organes de prise de décision	Pourcentage de femmes dans les organes de prise de décision des institutions rurales						Acceptation par le milieu social des MER pour les femmes et jeunes
		0	15	30				